



LA MEDIATION TERRITORIALE

Bâtir ensemble des projets d'avenir

Depuis 50 ans, nous accompagnons des porteurs de projet publics & privés pour garantir la parfaite légalité de leurs opérations.

Aujourd'hui, nous observons que cela ne suffit pas à assurer leur pleine réalisation.

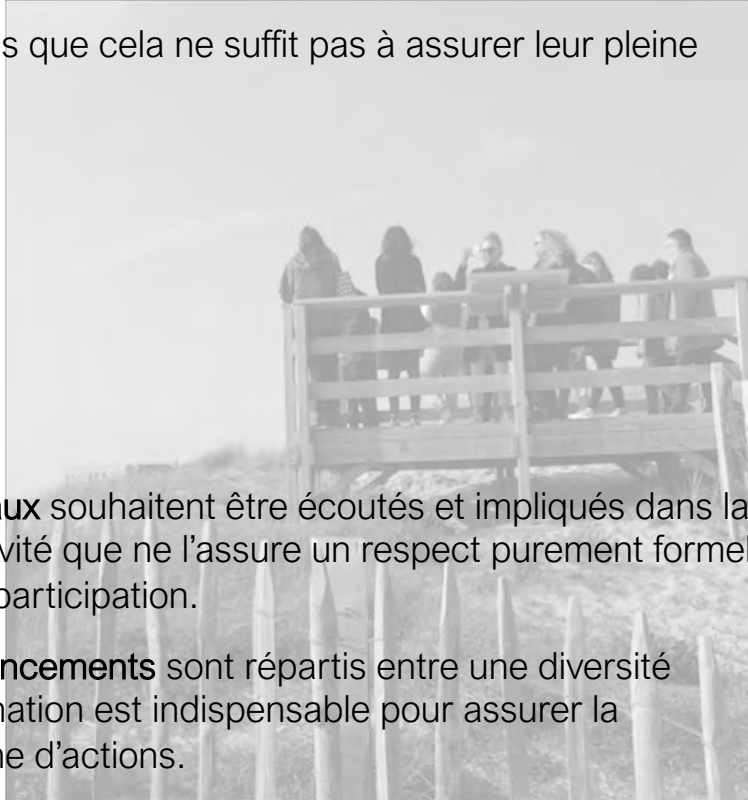
La médiation au service du développement durable des territoires

Les citoyens et acteurs locaux souhaitent être écoutés et impliqués dans la réflexion, avec plus d'effectivité que ne l'assure un respect purement formel des procédures légales de participation.

Les compétences & les financements sont répartis entre une diversité d'institutions dont la coordination est indispensable pour assurer la pérennité de leur programme d'actions.

C'est donc l'adhésion d'un vaste ensemble de parties prenantes qui doit être recherchée, à chaque stade d'un projet conçu et exécuté collégalement.

C'est le défi que nous relevons: **appréhender les situations complexes pour en faire émerger des solutions concrètes.**



Appelés pour apaiser les relations, nous aidons les acteurs publics & privés à converger vers un projet de territoire commun, en intervenant à tout stade des procédures légales de participation ou en dehors de celles-ci.

Notre action se nourrit de notre compréhension du droit, de notre expérience du conflit et de notre déontologie d'avocats tout en procédant d'un profond changement de posture: **accompagner toutes les parties dans la recherche d'une solution mutuellement bénéfique.**

La confiance y est essentielle

Avoir la confiance de l'ensemble des participants, à chaque stade de notre mission, constitue notre 1^{ère} préoccupation. Elle s'établit au cas par cas et détermine les conditions de notre intervention.

Selon les contextes, nous procédons à **l'animation d'une succession d'entretiens, d'ateliers et de séances plénières et à la rédaction de synthèses** visant à :

1. assurer une écoute & une compréhension mutuelle des besoins de chacun,
2. faire surgir toutes les solutions possibles et
3. déterminer les actions qui les rendront effectives.



CONTACT

Avocate depuis 2008, Gaëlle Ezan a successivement exercé auprès d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, d'une association de protection de l'environnement et d'un opérateur d'électricité photovoltaïque avant de rejoindre le cabinet ADAMAS dont elle est devenue associée en 2015.

Sensibilisée aux impacts juridiques du changement climatique à l'université de Californie-Berkeley (LL.M'09), elle a développé une expertise particulière en droit de l'énergie et dans l'accompagnement des collectivités exposées aux risques littoraux.

Forte de cette vision panoramique des enjeux du développement durable, elle se consacre désormais à l'animation de médiations entre l'ensemble des acteurs impliqués dans l'évolution de leur territoire.

Elle est corédactrice du code de l'énergie (éditions Dalloz).



Gaëlle EZAN
Bureaux de Bordeaux & Paris

+ 33 (0)7 77 82 55 35
Gaëlle.ezan@adamas-lawfirm.com

REFERENCES

- Etude sur le devenir d'une route départementale menacée par l'érosion côtière (en cours), en groupement : analyse de la faisabilité juridique et réglementaire du repli de la route; analyse de la répartition des responsabilités; actions d'information, de concertation & de médiation territoriale
- Assistance du ministère de la transition écologique pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (2018): analyse de la pertinence du droit existant et des outils envisagés dans la proposition de loi portant adaptation des territoires littoraux au changement climatique; coanimation de 6 ateliers organisés à Paris & sur le littoral hexagonal et synthèse des propositions émises par les participants
- Etude de gestion future d'un ancien bras canalisé du Rhône (2017-2018): état des lieux (délimitation du périmètre de l'étude, identification des usages et contraintes juridiques applicables, partage des responsabilités); construction de scénarios de gestion futurs; animation d'ateliers de travail et réalisation d'entretiens auprès de l'ensemble des parties concernées (DREAL, 2 Départements, Métropole, 6 Communes, Syndicat mixte, SPL, Agence de l'eau, EDF, VNF)

